

**Enquête publique**

Demande de Monsieur Laurent Castella, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour des transformations intérieures, l'installation d'un ascenseur et la création de balcons 9, rue Jehanne-de-Hochberg, article 636 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Mesdames Nicole Prêtre Du Bois et Isabelle Bischof Du Bois. Les plans peuvent être consultés du 12 juin au 13 juillet 2009, délai d'opposition.

**Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.**

**Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés à la Police des constructions, fbg du Lac 3, 2<sup>e</sup> étage.**

**Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.**

**Police des constructions**

**Police du feu**

**Cheminées de salon**

Après ce long et rigoureux hiver, le Service de salubrité et prévention incendie recommande d'effectuer, avant la prochaine période de chauffe, un contrôle et ramonage des conduits d'évacuation des fumées de votre cheminée de salon, si cette dernière a été régulièrement utilisée.

Pour plus de renseignements, votre maître-ramoneur se tient volontiers à votre disposition.

**Direction de sécurité**

# La Ville officielle

## Qualité des plages

Neuchâtel – plages... enfin presque. Les rives communales du lac offrent près de 2000 mètres cumulés de zones de baignades: Serrières, Plage Suchard, Quai Ostervald, Jeunes-

Rives, Nid-du-Crô, Goutte-d'or. Les eaux des plages sont analysées 4 fois par années en période estivale par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires avec la collaboration de la Ville de Neuchâtel.

Résultats: La baignade est libre sur les plages de la Ville de Neuchâtel, car elles sont toutes classées en catégorie A ou B. Il faut, par contre, éviter l'embouchure du Seyon ainsi que l'exutoire de la Station d'épuration. Ces secteurs (catégorie D) sont signalés par des panneaux de mise en garde.

En cas d'orages ou de fortes pluies, la qualité des eaux de baignade peut être momentanément dégradée par un apport d'eau provenant des déversoirs du réseau d'assainissement. Les plages les plus sensibles à ce phénomène sont celles classées en catégorie B.

Lors de fortes chaleurs (température de l'eau supérieure à 20°C), il y a un risque d'apparition de la «dermatite du baigneur». Elle est due à la larve d'un parasite des oiseaux aquatiques (couramment appelé «pou du canard») qui provoque une réaction bénigne. Il est donc recommandé de se

**Règles de sécurité de base**

- Ne sautez jamais dans l'eau lorsque vous avez trop chaud! Le corps a besoin d'un temps d'adaptation.
- Ne jamais laisser les petits enfants sans surveillance au bord de l'eau.
- Les matelas pneumatiques et les bouées, ceintures, etc. ne doivent pas être utilisés en eau profonde! Ils n'offrent aucune sécurité.
- Ne jamais nager l'estomac plein ou à jeun. Attendre deux heures après un repas copieux. Eviter l'alcool.
- Ne pas nager seul sur de longues distances.

**Un site internet incontournable pour les parents et institutions s'occupant d'enfants et d'adolescents: [www.leau-et-moi.ch](http://www.leau-et-moi.ch)**

**Echos**

■ Samedi dernier, le Conseil communal a été représenté par M. Alain Ribaux, directeur du développement économique, à la table ronde sur «L'économie du savoir», à l'Aula des Jeunes-Rives.

■ Demain, le Conseil communal in corpore recevra les nouveaux arrivants établis cette année à Neuchâtel.

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à M<sup>me</sup> et M. Janine et Roger Girard-Maire, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de leur mariage, à M<sup>mes</sup> et MM. Josette et Fritz Köhli-Wampfler et Claudine et Claude Schick-Prince à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de leurs mariages.

doucher après le bain et de s'essuyer énergiquement.

Les zones de baignade sont accueillantes grâce aux services communaux! L'entretien, le nettoyage des surfaces vertes, des plages et des douches, mises à disposition gratuitement, sont effectués par les Services des infrastructures. Le Service des Sports gère les piscines du Nid-du-Crô et de Serrières.

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez visiter le site internet du service neuchâtelois de la consommation ([www.ne.ch/scav](http://www.ne.ch/scav)) ou contacter le délégué communal à l'environnement: [environnement.neuchatel@ne.ch](mailto:environnement.neuchatel@ne.ch)

